UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

Direction des affaires juridiques et institutionnelles
Services des Affaires Juridiques et du Contentieux

Conseil d'administration

Séance plénière du jeudi 14 septembre 2023

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES CONVENTIONS HORS RECHERCHE

POUR INFORMATION

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
CONVENTIONS RELEVANT DE LA FORMATION						
1	L'Université de La Réunion (DRI) et **L'Institut Supérieur de Technologie d'Antsiranana "Madagascar"**	Accord-cadre de coopération afin d'établir et de développer des relations de coopération plus étroites dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche, dans un esprit de partenariat mutuellement bénéfique, les parties conviennent des dispositions suivantes qui sont **stipulées dans l'article 1**	entre en vigueur à la date de la dernière signature et prendra fin au terme de l'année universitaire 2027-2028			**Validée à la CFVU du 09/05/2023**

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
2	L'Université de La Réunion (DRI) et **L'University of East Anglia "Royaume-Uni"**	Accord-cadre de coopération afin d'établir et de développer des relations de coopération plus étroites dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche, dans un esprit de partenariat mutuellement bénéfique, les parties conviennent des dispositions suivantes qui sont **stipulées dans l'article 1**	entre en vigueur à la date de la dernière signature et prendra fin au terme de l'année universitaire 2024-2025			**Validée à la CFVU du 09/05/2023**
3	L'Université de La Réunion (DRI) et **Queen Mary - Université de Londres "Royaume-Uni"**	Accord-cadre de coopération afin d'établir et de développer des relations de coopération plus étroites dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche, dans un esprit de partenariat mutuellement bénéfique, les parties conviennent des dispositions suivantes qui sont **stipulées dans l'article 2**	entre en vigueur à la date de la dernière signature et prendra fin au terme de l'année universitaire 2024-2025			**Validée à la CFVU du 09/05/2023**
4	L'Université de La Réunion (DRI) et **Queen Mary - Université de Londres "Royaume-Uni"**	Convention d'application n°1 portant sur un Accord d'Échange d'Étudiants donnt l'objet est de définir les modalités de mise en œuvre **d'échanges d'étudiant** entre les parties en application de l'accord-Cadre de Coopération susvisé	entre en vigueur à la date de la dernière signature et prendra fin au terme de l'année universitaire 2024-2025			**Validée à la CFVU du 09/05/2023**

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
5	L'Université de La Réunion (DRI) et **University of Bayreuth University Bordeaux Montaigne Institute Sciences Po Bordeaux University of Naples L'Orientale Mid Sweeden University University of Hradec Kralove University Pablo de Olavide Athens University of Economics and Bussiness, University of Szczecin University of Sorejevo University of Tras-os-Montes and Aldo Douro**	Memorandum of Agreement (MoA) between **"EURESTRA"** - Accord-cadre de coopération	entre en vigueur à la date de la dernière signature et prendra fin au terme de l'année universitaire 2023-2028			**Validée à la CFVU du 09/05/2022**
6	L'Université de La Réunion (DRI) et **L'Université Nationale des Maldives**	Accord-cadre de coopération afin d'établir et de développer des relations de coopération plus étroites dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche, dans un esprit de partenariat mutuellement bénéfique, les parties conviennent des dispositions suivantes qui sont **stipulées dans l'article 1**	entre en vigueur à la date de la dernière signature et prendra fin au terme de l'année universitaire 2024-2025			**Validée à la CFVU du 09/05/2023**

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
7	L'Université de La Réunion (DRI) et **L'Université William & Mary "États-Unis d'Amérique"**	Accord-cadre de coopération afin d'établir et de développer des relations de coopération plus étroites dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche, dans un esprit de partenariat mutuellement bénéfique, les parties conviennent des dispositions suivantes qui sont **stipulées dans l'article 1**	entre en vigueur à la date de la dernière signature et prendra fin au terme de l'année universitaire 2027-2028			**Validée à la CFVU du 12/09/2023**
8	L'Université de La Réunion (DRI) et **Royal Holloway, University of London**	Accord-cadre de coopération afin d'établir et de développer des relations de coopération plus étroites dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche, dans un esprit de partenariat mutuellement bénéfique, les parties conviennent des dispositions suivantes qui sont **stipulées dans l'article 1**	entre en vigueur à la date de la dernière signature et prendra fin au terme de l'année universitaire 2024-2025			**Validée à la CFVU du 12/09/2023**
9	L'Université de La Réunion (DRI) et **Le CROUS de La Réunion et de Mayotte**	Convention d'hébergement pour l'accueil des étudiants qui seront logés à la cité Internationale sur le campus du Moufia, à la cité universitaire du Campus du Tampon et à la cité universitaire de Terre Sainte, dans le cadre des **programmes d'échanges suivants stipulés dans l'article 1**	Année universitaire 2022-2023			

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
10	L'Université de La Réunion (DRI) et **Educational Testing Service (ETS) Global BV "ETS Global "**	Contrat de client direct dans le cadre des cessions de **Test TOEIC et TOEFL**	Année universitaire 2022-2023			**Validée à la CFVU du 12/09/2023**
11	L'Université de La Réunion (ESIROI) et **Icam, site de Strasbourg-Europe**	Convention de partenariat dont l'objet est de définir les modalités de collaboration entre les parties, afin de proposer une **mobilité semestrielle aux élèves ingénieurs** qui le souhaitent dans chacune des écoles concernées	entre en vigueur à la date de la dernière signature et prendra fin au terme de l'année universitaire 2025-2026			**Validée à la CFVU du 12/09/2023**
12	L'Université de La Réunion (SUMPPS) et **Mme Marie-Noëlle RIEFFEL**	Convention de prestation de service au bénéfice des étudiants de l'Université dont l'objet de définir la nature de la prestation, les modalités de leur mise en œuvre, les engagements des parties ainsi que les modalités financières de celle-ci dans le cadre des **ateliers "bien-être" des séances de socio esthétique** destinées à améliorer l'état de santé des étudiants	entre en vigueur à la date de la dernière signature et prendra fin au terme de l'année universitaire 2023-2024		rémunération de 300 € net / atelier	

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES CHARGES	INCIDENCES FINANCIÈRES RESSOURCES	OBSERVATIONS
13	L'Université de La Réunion et **BRG Avocats Maître Xavier MOURIESSE**	Convention d'honoraires dans le cadre du litige introduit par la SARL SE2M devant le Tribunal administratif de Saint-Denis, tendant au remboursement d'un groupe électrogène et d'une cuve, dans le cadre **du marché de construction des locaux de l'UFR Santé (Lot n°10)**	2023	forfait de 4 000 € HT		
14	L'Université de La Réunion (UFR SHE) et **La Société CBo Territoria**	Accord de confidentialité dont l'objet est de définir les termes et conditions de divulgation, d'utilisation et de **protection des Informations Confidentielles** échangées du rendu et de la diffusion du mémoire de stage et de l'organisation de la soutenance de l'étudiant (Karimi Adam) effectuant son stage de master 1 dans la société	2023-2024			
15	L'Université de La Réunion (UFR SHE) et **La Société ESPRIT du LIEU**	Accord de confidentialité dont l'objet est de définir les termes et conditions de divulgation, d'utilisation et de **protection des Informations Confidentielles** échangées du rendu et de la diffusion du mémoire de stage et de l'organisation de la soutenance de l'étudiant (Karimi Adam) effectuant son stage de master 1 dans la société	2023-2024			

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
16	L'Université de La Réunion (UFR SHE) et **La Société SHLMR**	Accord de confidentialité dont l'objet est de définir les termes et conditions de divulgation, d'utilisation et de **protection des Informations Confidentielles** échangées du rendu et de la diffusion du mémoire de stage et de l'organisation de la soutenance de l'étudiant (Karimi Adam) effectuant son stage de master 1 dans la société	2023-2024			
17	L'Université de La Réunion (SQV) et **L'Hôtel Dina Morgabine Saint-Denis**	Convention de partenariat dont l'objet est de définir les modalités du partenariat entre les parties et notamment les **tarifs préférentiels accordés aux personnels** de l'Université dans les hôtels Dina Morgabine de Saint-Denis et de Saint-Gilles	du 07/04/2023 au 01/01/2026			
18	L'Université de La Réunion (SQV) et **L'Hôtel Dina Morgabine Saint-Denis**	Convention de partenariat dont l'objet est de définir les conditions dans lesquelles l'Université de la Réunion bénéficie, notamment de **tarifs préférentiels pour l'organisation de séminaire et d'hébergement (valables uniquement du dimanche du dimanche au vendredi inclus) à des fins professionnelles** dans les hôtels Dina Morgabine de Saint-Denis et de Saint-Gilles	du 07/04/2023 au 01/01/2026			

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
19	L'Université de La Réunion (SQV) et **La SARL Les CHENETS - Hôtel Le CILAOS**	Convention de partenariat dont l'objet est de définir les conditions dans lesquelles **les personnels** de l'Université de La Réunion bénéficient, notamment de **tarifs préférentiels** dans l'hôtel Le CILAOS	du 06/07/2023 au 01/01/2026			
20	L'Université de La Réunion (SQV) et **La SAS Excel Authentic Hôtels "EAH"**	Convention de partenariat dont l'objet est de définir les modalités du partenariat entre les parties et notamment les **tarifs préférentiels accordés aux personnels** de l'Université dans les hôtels du groupe Excel Authentic Hôtels	du 06/07/2022 au 01/01/2026			
21	L'Université de La Réunion (SQV) et **La SAS Excel Authentic Hôtels "EAH"**	Convention de partenariat dont l'objet est de définir les conditions dans lesquelles l'Université de la Réunion bénéficie, notamment de **tarifs préférentiels pour l'organisation de séminaire et d'hébergement à des fins professionnelles** dans les hôtels du groupe Excel	du 06/07/2022 au 01/01/2026			
22	L'Université de La Réunion (SQV) et **EASYGYM Prima**	Convention de partenariat dont l'objet est de définir les conditions de mise en place d'un partenariat entre les parties, par lequel **EasyGym offre les frais d'inscription**	du 10/07/2023 au 10/07/2024			

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
23	L'Université de La Réunion (SQV) et **MYGYM 360**	Convention de partenariat dont l'objet est définir les conditions de mise en place d'un partenariat entre les parties pour **des tarifs préférentiels accordés aux personnels** de l'Université comme stipulé à l'article 3	du 10/07/2023 10/07/2024			
24	L'Université de La Réunion (SQV) et **les Sociétés franchisées sous enseigne KEEP COOL / METABOLIK**	Convention dont l'objet est de régir le partenariat conclu entre les parties, afin de préciser de façon exhaustive les droits et engagements principaux des parties. L'objectif principal étant que ces engagements soient mis dans le sens **des intérêts des peronnels de l'UR**, tout en restant conformes au concept franchisé KEEP COOL	du 10/07/2023 au 10/07/2024			
25	L'Université de La Réunion (SCD) et **Elsevier BV**	Contrat de Licence **"Revues 2023"** dans le cadre du Marché n°2022-20 ABES/Elsevier	2023			
26	L'Université de La Réunion (DTPI) et **La SARL Entreprise Réunion second œuvre "ERSO"**	Protocole transactionnel dont l'objet est de définir les modalités selon lesquelles les parties, dans le cadre de concessions réciproques, acceptent le caractère définif et incontestable du décompte général proposé en annexe, pour la **construction de la plateforme S1**	2023	16 452 €		

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
27	L'Université de La Réunion et **L'Académie de La Réunion** **Le CREPS de La Réunion, Maison Régionale de la Performance**	Convention-cadre relative aux conditions **d'accueil, de scolarisation et de formation des sportifs inscrits dans une pratique sportive d'accession de haut niveau** au sein des établissements de la région académique. Dans le cadre d'une véritable inclusion scolaire, universitaire ou professionnelle, l'objectif est de lutter contre le risque de déscolarisation et/ou de désengagement du fait des contraintes d'entraînement et d'accompagner ses élèves, étudiants ou personnels dans la réussite de leur double projet auquel s'ajoute la formation citoyenne	du 28/08/2023 au 28/08/2027			**Validée à la CFVU du 12/09/2023**
28	L'Université de La Réunion (INSPE) et **l'État - Ministère de la Culture - Direction des affaires culturelles de La Réunion "DACR"**	Convention annuelle subvention **n°337/2022/DACR** dans le cadre du programme d'action de formation aux métiers de l'enseignement	du 28/11/2022 au 28/11/2023		29 000,00 €	
29	L'Université de La Réunion (INSPE) et **Le Réseau des INSPÉ "R-INSPÉ"**	Avenant financier n°3 **cotisation 2023** à la convention portant sur la participation aux frais de fonctionnement du R-INSPÉ	du 01/01/2023 au 31/12/2023	2 250 €		

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
30	L'Université de La Réunion (INSPE) et **La Mutuelle Assurance des Instituteurs de France "la MAIF"**	Convention partenariale dont l'objet est de définir les conditions dans lesquelles **la MAIF apporte son soutien financier** à l'Université pour réaliser des actions de prévention, de communication, d'information et des compléments de formation dans les domaines professionnel, associatif et privé	du 01/07/2021 au 30/08/2025		2 000,00 €	
31	L'Université de La Réunion (INSPE) et **La Mutuelle Assurance des Instituteurs de France "la MAIF"**	Annexe 2 à la convention partenariale soutien financier de 2021	Année universitaire 2022-2023		2 000,00 €	
32	L'Université de La Réunion (INSPE) et **La Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale "la MGEN"**	Convention partenariale dont l'objet est de définir les conditions dans lesquelles **la MGEN apporte son soutien financier** à l'Université pour réaliser des actions de prévention, de communication, d'information et des compléments de formation ainsi que la mise à disposition de solutions éducatives (Expositions) aux équipes pédagogique de l'INSPE ou des professeurs stagiaires	du 01/07/2021 au 30/08/2022		1 500,00 €	**Régularisation**

N°	PARTIE CONTRACTANTES	OBJET	DURÉE	INCIDENCES FINANCIÈRES		OBSERVATIONS
				CHARGES	RESSOURCES	
33	L'Université de La Réunion (INSPE) et **La CASDEN, Banque Populaire**	Convention de partenariat soutien financier dont l'objet est de définir leurs engagements respectifs ainsi que leurs conditions et modalités d'intervention aux fins de réaliser les objectifs	du 03/07/2021 au 03/07/2024		2 000,00 €	
34	L'Université de La Réunion (INSPE) et **La CASDEN, Banque Populaire**	Annexe 2 à la convention partenariale soutien financier de 2021	Année universitaire 2022-2023		2 000,00 €	
35	L'Université de La Réunion (UFR Santé) et **L'Institut National de la Santé et de la Récherche Médicale "Inserm"**	Convention de **reversement** dont l'objet est de définir les conditions de reversement de l'Iserm à l'Université de La Réunion	2023		1 049,78 €	
36	L'Université de La Réunion (DOFIP) et **le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche "MESR"**	Convention soutien financier d'enquête 2022-2023 se porte sur **les diplômés de 2020 titulaires d'un diplôme universitaire de technologie (DUT), d'une licence professionnelle ou d'un master**	du 16/02/2023 au 16/02/2024		6 749,00 €	

Nombre de conventions pour information : 36

Le Président de l'Université de la Réunion

Pr. Frédéric MIRANVILLE

Pour information au conseil d'administration du 14 SEPT 2023

(Délégation de pouvoir au Président en matière d'approbation d'approbation de conventions - délibération N°20-05-2021 du conseil d'administration du 20 mai 2021)
DAJI/CA du 14/09/2023